

Je le répète, l'ennemi réel, la cause de l'inflation et le vrai fardeau qui écrase le pensionné, l'ancien combattant et tous ceux qui sont à revenus fixes, ce sont les dépenses excessives du gouvernement. C'est pourquoi je me propose de présenter un amendement. Je vais le lire maintenant, après quoi, je le commenterai. Je voudrais proposer l'amendement suivant à l'avis de motion, conformément à l'article 58 (4) a) du Règlement:

Que l'on modifie la motion en ajoutant après le mot «précédent» les mots suivants:

«ni du fait que les frais de transport ont augmenté sensiblement et à un rythme démesuré et sans précédent,»

et que le reste de la motion demeure tel quel.

La motion se lirait donc ainsi:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout du problème de la hausse constante des prix des denrées alimentaires, qui nuit sérieusement au niveau de vie au Canada, et n'a pas tenu compte du fait que les bénéfices des supermarchés se sont accrus simultanément à un rythme sans précédent ni du fait que les frais de transport ont augmenté sensiblement et à un rythme démesuré et sans précédent, et que ces questions, étant d'intérêt national, devraient être renvoyées immédiatement à un comité spécial de la Chambre pour qu'il les examine et en fasse rapport d'ici au 26 juin 1972.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a présenté une motion cet après-midi. On a souligné que la motion principale comportait deux éléments. Lors de la décision, on a établi qu'un autre élément pourrait être ajouté à la motion, quoiqu'il ne pourrait pas changer sensiblement le libellé à partir de «le comité permanent» jusqu'à «la Commission des prix et revenus». J'ai écouté la décision cet après-midi. L'un des autres points dont il faut tenir compte lors de l'étude du coût élevé des denrées alimentaires, c'est le coût élevé du transport. Je demande donc qu'on ajoute ce troisième élément à la motion. J'espère que les Néo-démocrates, non seulement nous appuieront en matière de procédure, mais aussi sur le fond de l'amendement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Après examen, j'ai des réserves en ce qui concerne l'acceptation de l'amendement. A première vue, il semble apporter une question tout à fait nouvelle. Parce que nous avons déjà eu un débat de procédure sur une autre proposition et parce que le temps nous manque, sans créer de précédent, j'accepte l'amendement, à ce moment-ci. Je ne pourrais le refuser sans permettre aux députés de faire des observations sur la procédure. Ce qui empêcherait un député du parti qui a présenté la motion de clore le débat car il ne reste plus que 15 minutes. Je vais mettre la motion aux voix si le député veut me donner le nom de celui qui l'appuie.

M. Woolliams: Le représentant de Saint-Jean-Est.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Saint-Jean-Est ayant pris la parole ne peut appuyer la motion.

M. Woolliams: Le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) appuie donc la motion.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), appuyé par le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) propose l'amendement suivant:

Que l'on modifie la motion en ajoutant après le mot «précédent» les mots suivants:

[M. Woolliams.]

«ni du fait que les frais de transport ont augmenté sensiblement et à un rythme démesuré et sans précédent,»

et que le reste de la motion demeure tel quel.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de clore les débats d'aujourd'hui en parlant de cette motion très importante. D'après ce que les porte-parole du gouvernement ont dit aujourd'hui, il était presque impossible de savoir de quoi on devait parler sans connaître le sujet à l'avance. A diverses reprises, ils ont parlé du coût de la main-d'œuvre et des habitudes alimentaires des Canadiens. En fait, un membre du gouvernement a passé tout son temps à parler du prix des aliments en Suède. Cela prouve bien la stupidité des membres du parti libéral canadien ou leur incapacité d'interpréter la motion. Je laisse à Votre Honneur le soin de dire ce qui est le plus grave pour un parti qui revendique le droit de gouverner le pays. C'est vraiment incroyable!

• (2130)

J'ai sous les yeux le premier rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation, daté du 25 avril 1967 et signé par les présidents conjoints, le sénateur David A. Croll, et l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, le député de Vancouver-Centre (M. Basford). Dans son rapport, le comité nous parle de l'industrie de la transformation de la nourriture, ainsi que des supermarchés qui, à notre humble avis, méritaient une analyse sérieuse quant à l'influence qu'ils exercent sur le prix de l'alimentation au Canada. En guise de conclusion, le rapport dit:

La domination exercée par quelques grandes sociétés sur certains secteurs de l'économie canadienne est parfaitement évidente et suscite la question suivante: «Est-ce là l'intérêt de la population?» Le comité estime que les incidences de cette question doivent être examinées en profondeur.

Ce passage vient à la suite d'une analyse où l'on signalait le nombre relativement faible de sociétés qui dominent l'industrie de l'alimentation au Canada. Le rapport exprime l'inquiétude du comité, dominé à l'époque, j'insiste là-dessus, par les libéraux. Il recommande une enquête suivie sur les méthodes monopolisantes de l'industrie de l'alimentation au Canada. Il serait superflu de dire que le gouvernement n'a nullement donné suite à cette recommandation. De fait, le gouvernement n'a jamais songé sérieusement à remédier à la situation.

Songez aux discours prononcés aujourd'hui par nos vis-à-vis. Y a-t-il un seul député libéral qui ait exprimé son inquiétude au sujet du pouvoir d'achat des supermarchés? Nos vis-à-vis se sont arrangés pour parler de n'importe quoi, sauf du sujet du débat. Au cours du temps mis à ma disposition, j'aimerais dire quelques mots de la motion à l'étude. Tout d'abord, j'aimerais parler des bénéfices des supermarchés. Je tiens à nommer les sociétés en cause et à consigner au compte rendu leurs bénéfices depuis 1968. Prenons Steinberg. En 1968, ses bénéfices s'établissaient à 6,4 millions de dollars; en 1969, à 5 millions; en 1970, à 9,3 millions; et en 1971 à 9,5 millions de dollars.

M. Stafford: Et leurs investissements, à combien?

M. Broadbent: Je répondrai à votre question. Le revenu net de cette société pour la période de 24 semaines terminée le 15 janvier 1971 a été de 3,7 millions de dollars. Un an plus tard, pour la période correspondante au 15 janvier 1972, il est de 7,6 millions. Les bénéfices ont augmenté de 100 p. 100.